

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par la SA d'HLM Unicil.
Opération : construction de 60 logements collectifs locatifs intermédiaires (PLI) dénommés
"Bois Fleuri" et situés au 290, Rue Pierre Doize, dans le 10ème arrondissement de Marseille
(bâtiments 1 et 2).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La SA d'HLM UNICIL sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant total de 3.409.585,20 € Celle-ci représente 45% d'un emprunt d'un montant total de 7.576.856,00 € dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur du logement locatif intermédiaire (construction).

Par ailleurs, l'encours cumulé garanti auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône de la SA d'HLM UNICIL s'élève au 01/01/2018 à 103.259.161,59 € Cet encours représente 8,06% de l'encours garanti des organismes HLM et 7,30% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission Permanente du Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL